

Présidence de séance

M. Hervé PELLETIER, Président de la Chambre criminelle de la Cour de cassation

4ÈME PARTIE : LA DEFENSE PENALE DEVANT LES JURIDICTIONS INTERNATIONALES

9h30 Début des travaux

- La défense pénale devant la Cour pénale internationale : Mme Elisabeth JOLY-SIBUET, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin - Lyon 3
- La défense pénale devant les tribunaux pénaux internationaux ad hoc : Me François ROUX, avocat à la Cour d'appel de Montpellier

10h45 Pause

5ÈME PARTIE : LA DEFENSE PENALE A L'ETRANGER

11H00 Introduction : le droit comparé de la défense pénale

a)- La défense pénale en Europe

- au Royaume-Uni
Dr. Stewart FIELD, Professeur d'université, Cardiff Law School
- en Italie
Me Alberto MITONE, avocat au Barreau de Milan.

b)- La défense pénale en Amérique

M. Pierre BELIVEAU, Juge à la Cour Supérieure du Canada, ancien professeur de droit à l'Université de Montréal

12h30 : Clôture : Rapport de synthèse : M. Serge GUINCHARD, Professeur émérite de l'Université de Paris II, Recteur honoraire, Directeur honoraire de l'Institut d'Études Judiciaires Pierre RAYNAUD, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin - Lyon 3.

Comité scientifique

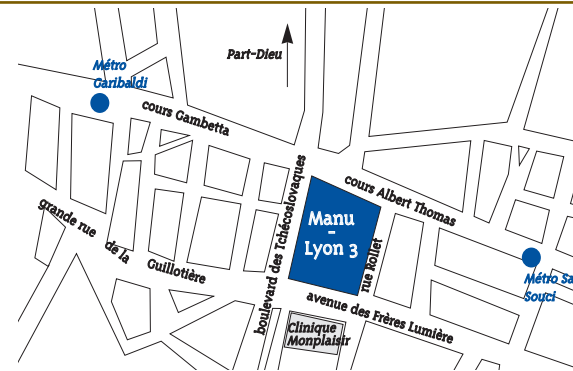
Co-présidents :

Monsieur Jean-Louis NADAL, Procureur Général près la Cour de cassation
Monsieur Hervé PELLETIER, Président de la Chambre criminelle de la Cour de cassation

Membres :

Monsieur Jean DANET, Maître de conférence à l'Université de Nantes, Avocat honoraire
Monsieur Serge GUINCHARD, Recteur honoraire, Professeur émérite de l'Université de Paris II
Monsieur Patrick MAISTRE DU CHAMBON, Professeur à l'Université Pierre Mendès-France-Grenoble II, Doyen honoraire de la Faculté de droit de Grenoble
Monsieur Jean PRADEL, Professeur émérite de l'Université de Poitiers, Ancien juge d'instruction
Monsieur André VARINARD, Recteur honoraire, Professeur émérite de l'Université Jean Moulin-Lyon 3
Maître Louis BORE, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation
Maître Jean-Yves LEBORGNE, avocat au Barreau de Paris
Maître François SAINT-PIERRE, avocat au Barreau de Lyon

Plan d'accès



☞ Si vous arrivez par le train :
- depuis Perrache : métro ligne A jusqu'à Bellecour puis ligne D direction gare de Vénissieux, arrêt sans souci
- depuis la Part Dieu : bus 36 direction Vénissieux, arrêt Manufacture des Tabacs

☞ Lieu du colloque
Auditorium André Malraux
Université Jean Moulin - Lyon 3
Manufacture des Tabacs
16, rue Rollet - 69008 Lyon

Organisation du colloque
Université Jean Moulin Lyon 3

CENTRE DE DROIT PENAL - 15, quai Claude Bernard - 69007 Lyon
Contacts : Akila Taleb - Manon Bonnet - Claire Douzou
Tél.: 04-26-31-87-34 - e-mail : claire.douzou3@bvra.univ-lyon3.fr

XIX^{ème} Colloque de l'Association française de droit pénal

organisé par le
CENTRE DE DROIT PÉNAL (LYON 3)

La défense pénale

sous le Haut Patronage de Madame le Ministre d'Etat,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés

19
20
21
novembre 2009

Université Jean Moulin - Lyon 3
Auditorium André Malraux
16, rue Rollet - 69008 Lyon

ENM - ENSP - ENAP
Conseil National des Barreaux
Conférence Nationale des Bâtonniers
Barreaux de Paris et de Lyon,
Ecole des avocats de Lyon

colloque validé pour la
Formation continue obligatoire

9h30 Allocutions d'ouverture de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3 et de M. le Doyen de la Faculté de Droit

9h45 Propos liminaires de M. Jean-Louis NADAL, Procureur Général près la Cour de cassation

Présidence de séance

M. Jean-Louis NADAL, Procureur Général près la Cour de cassation

1ÈRE PARTIE : DEFENSE PENALE ET SOCIETE

10h00 Introduction : Défense pénale et histoire

M. André LAINGUI, Professeur d'histoire du droit à l'Université de Rennes 1.

a)- Défense pénale et société démocratique

- Défense pénale et Justice : Mme Blandine KRIEDEL, Professeur des universités, ancienne Présidente du Haut Conseil à l'Intégration, membre du Comité consultatif national d'éthique
- Défense pénale et médias : Denis SALAS, Magistrat, Président de l'Association française pour l'histoire de la Justice, directeur scientifique des Cahiers de la Justice
- Défense pénale et victime : Mme Annie BEZIZ, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin-Lyon 3

11H30 *Pause*

11h45 b) – Défense pénale et régime de procédure (accusatoire/inquisitoire)

Jean PRADEL, Professeur émérite de l'Université de Poitiers, Président d'honneur de l'Association Française de Droit Pénal et de la Société Générale des Prisons, Membre de l'Académie internationale de droit comparé, Directeur scientifique de la Revue Pénitentiaire et de Droit Pénal

12h45 *Déjeuner*



Présidence de séance
 Me Rémi CHAINE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Lyon

2ÈME PARTIE : AVOCAT PENALISTE

14h30 Introduction : Avocat pénaliste : une « spécialité » reconnue ou un métier spécifique ? (la formation des avocats pénalistes sera traitée dans ce thème) : J.-Y. LEBORGNE, Avocat à la Cour d'appel de Paris

a) – Le statut de l'avocat pénaliste

- Le secret professionnel de l'avocat pénaliste : Me Jean-Félix LUCIANI, Avocat à la Cour d'appel de Lyon
- La déontologie et la discipline de l'avocat pénaliste : Me Jean-René FARTHOUAT, Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Paris, ancien Président du Conseil National des Barreaux
- La contrainte appliquée à un avocat (notamment : perquisitions et interceptions de télécommunications) : Me CHARRIERE-BOURNAZEL, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Paris

16h00 *Pause*

16h15 b) L'environnement spécifique à l'avocat pénaliste

- L'avocat pénaliste et la réalité économique : le coût de la défense pénale ; l'avocat pénaliste et l'argent : Me SABATER, Avocat à la Cour d'appel d'Aix en Provence, ancien Bâtonnier du Barreau de Draguignan
- Défense pénale et choix de politique pénale des parquets : Yves CHARPENEL, Avocat général près la Cour de cassation

3ÈME PARTIE : TECHNIQUE DE LA DEFENSE PENALE

17H15 a)- La liberté de la défense pénale

- De la défense de rupture à la défense connivente : qu'est-ce à dire aujourd'hui ? : M. Jean DANET, Maître de conférences à l'Université de Nantes, avocat honoraire
- Défense pénale active et déontologie de la vérité : Me Catherine GLON, Avocate à la Cour d'appel de Rennes

18h15 *Fin de journée*



Présidence de séance
 M. André VARINARD, Professeur émérite de l'Université Jean Moulin – Lyon 3
 Recteur d'académie honoraire

9h00 Début des travaux

a)- La liberté de la défense pénale (suite)

- Défense pénale et sécurité juridique : Me Louis BORE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
- Défense pénale et dématérialisation des procédures, M. Jean-Olivier VIOUT, Procureur Général près la Cour d'appel de Lyon
- Avocat commis d'office et rapport de confiance avec le client : Me Gaël CANDELA, Avocat à la Cour d'appel de Lyon, Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Lyon

b)- L'organisation du contradictoire dans le procès pénal

- La défense pénale dans la phase policière : Me Yves SAUVAYRE, Avocat à la Cour d'appel de Lyon et Jean ESPITALIER, Contrôleur général, Inspection générale de la Police Nationale, Professeur associé à l'ENSP

11h00 *Pause*

11h15

- La défense pénale devant le ministère public : alternatives à la poursuite et C.R.P.C : M. Jean-Olivier VIOUT, Procureur Général près la Cour d'appel de Lyon, et Mme Anne-Sophie CHAVENT-LECLERE, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin - Lyon 3
- La nouvelle défense pénale : Me François SAINT-PIERRE, Avocat à la Cour d'appel de Lyon

12h45 *Déjeuner*

Présidence de séance

M. Jean TROTEL, Premier Président de la Cour d'appel de Lyon

14h30 Début des travaux

- La défense pénale devant les juridictions de jugement : M. Xavier PIN, Professeur à l'Université Pierre Mendès-France - Grenoble II, et Me Frédéric DOYEZ, Avocat à la Cour d'appel de Lyon
- La défense pénale devant les juridictions d'application des peines : Mme Martine HERZOG-EVANS, Professeur à l'Université de Reims
- Défense pénale et Cour de cassation : Me Claire WAQUET, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
- Défense pénale et Cour européenne des droits de l'homme : M. Corneliu BIRSAN, Juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme

16h00 *Pause*

16h15 c)- Les défenses pénales spécifiques

- La défense pénale dans les procès sensibles : Me Chantal BONNARD, Avocat à la Cour d'appel de Paris
- La défense pénale des mineurs : M. Philippe BONFILS, Professeur à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III) et Me Myriam PICOT, avocate à la Cour d'appel de Lyon
- La défense pénale du détenu (commission de discipline ; droit de la prison) : M. Jean Paul CERE, Maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Président de la Commission de la labellisation RPE

17h15 *Fin de journée*

colloque

La défense pénale

19 20 21 novembre 2009

Auditorium André Malraux
Université Jean Moulin Lyon 3 - 16, rue Rollet - 69008 Lyon

Bulletin d'inscription
à retourner à l'adresse indiquée au recto,
accompagné de votre règlement

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville _____

Tél : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Droits d'inscription

- Tarif normal[®] 150 €
(inclus les déjeuners des 19 et 20/11/09)
- Etudiants gratuit
- Participation au dîner de Gala du 20/11/09 sur une Péniche 40 €

Mode de règlement

- Chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable Université Jean Moulin Lyon 3)
- Mandat administratif

Coordonnées bancaires :

- Paiements en France :
Trésorerie générale du Rhône - N° de compte : 10071 69000 00001004334 60
- Paiements à partir de l'étranger :
BIC : BDFEFRPPXXX - IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0433 460

- désire l'envoi d'une facture (préciser l'adresse si différente)
- désire l'envoi d'une attestation de présence (préciser l'adresse si différente)

.....
.....

affranchir
au tarif
en vigueur

Centre de Droit Pénal
Université Jean Moulin-Lyon 3
15 quai Claude Bernard
BP 0638
69239 Lyon Cedex 02